



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2023-022

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2023

Sommaire

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

/

53-2023-02-10-00002 - 20230210 Arrêté portant subdélégation de signature de Mme PY - Domaines - Mayenne (2 pages)

Page 3

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne /

53-2023-02-06-00051 - Arrêté du 6 février 2023 portant subdélégation de signature de M. Serge Milon, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, aux agents placés sous son autorité (3 pages)

Page 6

Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial

53-2023-02-10-00002

20230210 Arrêté portant subdélégation de
signature de Mme PY - Domaines - Mayenne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DES PAYS DE
LA LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ARRÊTÉ

**portant subdélégation de signature de Mme Véronique PY,
administratrice générale des Finances publiques,
directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département
de la Loire-Atlantique, à des fonctionnaires placés sous son autorité.**

**La préfète de la Mayenne
Chevalier de l'Ordre national du Mérite**

VU l'arrêté n°53-2023-02-06-00039 du 06 février 2023 de la préfète de la Mayenne donnant délégation de signature à Mme Véronique PY, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique,

SUR proposition de Mme Véronique PY, administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire du département de la Loire-Atlantique.

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : SUCCESSIONS

1°) Délégation de signature est donnée à M. Jean-Marc BOUCHET, administrateur des Finances publiques, directeur du pôle gestion publique, à effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, la gestion et la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Mayenne.

2°) En cas d'absence ou d'empêchement de M Jean-Marc BOUCHET, la délégation de signature est exercée par :

- M Bertrand LE TALLUDEC, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division des missions domaniales,
- Mme Janic DIRIDOLLOU, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, adjoint du responsable de la division des missions domaniales,
- M Eric AVRIN, inspecteur des Finances publiques, responsable du pôle de gestion des patrimoines privés

3°) En ce qui concerne les attributions visées ci-dessus, la délégation de signature conférée à Jean-Marc BOUCHET sera exercée, à défaut des fonctionnaires visés au 2°), par :

- Mme Marine CHAMPAU, Inspectrice des Finances publiques,
- Mme Sylvie ANTCZAK, inspectrice des Finances publiques,
- Mme Sylvie COLLIER, contrôlease des Finances publiques,
- M Laurent GUERIN, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Flora PANARIOUX, contrôlease des Finances publiques,
- M Jean-Luc LE CALVEZ, contrôleur des Finances publiques,
- M Pierre DUPUIS, contrôleur des Finances publiques,
- M Jean-Michel AUPIAIS, contrôleur des Finances publiques,
- Mme Astrid SCHMOUCHKOVITCH, contractuelle,

ARTICLE 2 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à Madame la préfète de la Mayenne.

ARTICLE 3 : L'administratrice générale des Finances publiques, directrice régionale des Finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique et les fonctionnaires subdélégués concernés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne.

À Nantes, le 10 février 2023

Pour la préfète de la Mayenne, et par délégation,
L'administratrice générale des Finances publiques,
directrice Régionale des Finances Publiques
des Pays de la Loire et du département de la Loire-atlantique


Véronique PY

Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations de la Mayenne

53-2023-02-06-00051

Arrêté du 6 février 2023 portant subdélégation
de signature de M. Serge Milon, directeur
départemental de l'emploi, du travail, des
solidarités et de la protection des populations,
aux agents placés sous son autorité



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

Arrêté du 6 février 2023 portant subdélégation de signature de M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, aux agents placés sous son autorité

Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté interministériel du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination des directeurs départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations et des directeurs adjoints départementaux de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU l'arrêté de madame la préfète de la Mayenne du 6 février 2023 portant délégation de signature à M. Serge MILON, directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne ;

VU la convention de délégation de gestion, en date du 06 février 2020, par le préfet de la Mayenne des missions de concurrence, consommation et répression des fraudes (CCRF) auprès du préfet de la Sarthe.

VU la convention relative à la mise à disposition de fonctionnaires de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (CCRF) exerçant leurs fonctions à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne, en date du 19 février 2020.

VU le contrat de service du Secrétariat Général Commun Départemental de la Mayenne.

ARRÊTE

Article 1^{er} : la présente subdélégation de signature sera exercée par les agents désignés ci-après agissant dans le cadre de leurs attributions au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Mayenne.

Organisation et fonctionnement de la direction

Délégation de signature est donnée à chaque chef de service et à chaque responsable dont les noms sont mentionnés ci-après, pour valider les autorisations de congés annuels et les récupérations liées aux horaires variables des agents placés sous leur autorité hiérarchique :

- Mme Christelle MANCEAU, cheffe des services du pôle Travail,
- Mme Béatrice DEBORDE, cheffe des services « Accès à l'emploi » et « Accompagnement des mutations économiques »,
- Mme Anaïs MONSIMIER, cheffe du service Protections Juridique et Sociale,
- Mme Oriane GUIVARCH, cheffe du service Asile, Intégration et Lutte contre la Pauvreté,
- Mme Chantal BLOT-POLICE, cheffe du service Hébergement, accès au logement,
- Mme Anne-Laure LEFEBVRE, cheffe du service Santé et protection animales (services vétérinaires),
- Mme Solène DELORME, adjointe à la cheffe du service Santé et protection animales (services vétérinaires),
- Mme Véronique QUELLIER-GUILLOIS, cheffe du service Concurrence, consommation et répression des fraudes,
- M. Jérôme VAULAY, adjoint à la cheffe du service Concurrence, consommation et répression des fraudes,
- M. Thierry JUGÉ, chef du service Protection de l'environnement – installations classées,
- Mme Isabelle SCIMIA, cheffe du service Qualité et sécurité de l'alimentation (services vétérinaires),
- Mme Virginie SOULAN, adjointe à la cheffe du service Qualité et sécurité de l'alimentation (services vétérinaires),
- Vétérinaires responsables de leur secteur respectif : Mme Ann HERMANS, M. François IMBERT, M. Giorgio OLIVA, Mme Fabienne WERY.

Chacun des agents mentionnés ci-après bénéficie, dans le cadre de ses attributions et compétences, d'une subdélégation pour l'ensemble des actes et décisions énumérés à l'article 2 de l'arrêté du 6 février 2023 de madame la préfète de la Mayenne portant délégation générale de signature susvisé.

Protection des populations

- Mme Véronique QUELLIER-GUILLOIS, cheffe du service Concurrence, consommation et répression des fraudes.
- M. Jérôme VAULAY, adjoint à la cheffe du service Concurrence, consommation et répression des fraudes.
- Mme Isabelle SCIMIA, cheffe du service Qualité et sécurité de l'alimentation.
- Mme Virginie SOULAN, adjointe à la cheffe du service Qualité et sécurité de l'alimentation.
- Mme Anne-Laure LEFEBVRE, cheffe du service Santé et protection animales.
- Mme Solène DELORME, adjointe à la cheffe du service Santé et protection animales.
- M. Thierry JUGÉ, chef du service Protection de l'environnement.

Solidarités, emploi et entreprises

- Mme Oriane GUIVARCH, cheffe du service Asile, intégration et lutte contre la pauvreté.
- Mme Anaïs MONSIMIER, cheffe du service Protections juridique et sociale.
- Mme Chantal BLOT-POLICE, cheffe du service Hébergement, accès au logement.
- M. Frédéric BRÉNÉOL pour tout document relatif aux commissions partenariales du Système Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).
- Mme Béatrice DEBORDE, cheffe du service Accès à l'emploi et Accompagnement des mutations économiques.
- Mme Christelle MANCEAU, cheffe du service Inspection du travail et Renseignements-Législation du travail-Section centrale Travail.

Droits des femmes et égalité

- Mme Sophie PASQUET, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du ou des titulaires d'une délégation de signature conférée par l'article 1^{er} du présent arrêté, cette délégation de signature sera exercée :

- pour Mme Isabelle SCIMIA et Mme Virginie SOULAN : par Mme Anne-Laure LEFEBVRE ou Mme Solène DELORME.
- pour Mme Anne-Laure LEFEBVRE et Mme Solène DELORME : par Mme Isabelle SCIMIA ou Mme Virginie SOULAN.
- pour Mme Chantal BLOT-POLICE : par Mme Béatrix LEBLANC, en ce qui concerne la Commission Départementale du Logement Accompagné pour l'Insertion (CDLAI).
- pour Mme Oriane GUIVARCH : par Mme Anaïs MONSIMIER.
- pour Mme Anaïs MONSIMIER : par Mme Oriane GUIVARCH.
- pour Mme Béatrice DEBORDE : par Mme Christelle MANCEAU.
- pour Mme Christelle MANCEAU : par Mme Béatrice DEBORDE.

Article 3 : La signature et la qualité du chef de service et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante : « **Pour la préfète et par délégation, pour le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations** ».

Article 4 : Dans le cadre de l'astreinte, délégation de signature est donnée pour les actes et décisions énumérés à l'article 2 de l'arrêté du 6 février 2023 de madame la préfète de la Mayenne portant délégation générale de signature susvisée sauf ceux relatifs à l'organisation et au fonctionnement de la direction.

Article 5 : L'arrêté du 20 juin 2022, portant subdélégation de signature de M. Serge MILON, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne, et toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Laval, le 6 février 2023

Pour la préfète et par délégation,
le directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations,


 Serge MILON